

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CS538

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur M. Masségia, rapporteur thématique  
Mme Clapot, rapporteure thématique et Mme Le Hénanff, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 6

I. – À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de l'autorité administrative compétente ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« mesure de blocage »

les mots :

« décision de l'autorité administrative ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle visant à préciser que le renvoi vers une page d'information ne doit pas nécessairement viser une page de l'autorité administrative. Le renvoi pourra en effet s'opérer vers une page d'information à la main du fournisseur de navigateur, mais comportant du contenu défini par l'autorité administrative.